

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du dix-neuf février, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Absent : Jean-Sébastien PROUVOT

Excusés : Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique SOMBRUN

DB n°01-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : EXTENSION D'UNE UNITE DE METHANISATION A ST PATERNE – LE CHEVAIN ET CREATION D'UNE FOSSE DEPORTEE A ST-CENERI-LE-GEREI

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture de la Sarthe a été saisi d'une demande d'enregistrement présentée par la SCEA de Cohon, au titre de la rubrique n°2781-2-b de la nomenclature des installations classées, pour l'extension d'une unité de méthanisation se situant au lieu-dit « La Coudre » à St Paterne – Le Chevain ainsi que la création d'une fosse déportée se situant au lieu-dit « Le Gué de Moulin » à Saint-Cénéri-le-Gérei et de la mise à jour du plan d'épandage.

Le dossier est mis à la consultation du public, du 21/01/2021 au 18/02/2021 inclus, en mairie de St Paterne-Le Chevain et de Saint-Cénéri-le-Gérei. La commune de Mieuxcé étant concernée par le plan d'épandage, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir en prendre connaissance et de délibérer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DÉFAVORABLE** quant à l'extension de l'unité de méthanisation et de la création d'une fosse déportée sur Saint-Cénéri-le-Gérei pour les raisons suivantes :
 - le risque de pollution,
 - pas d'entretien de la zone herbée en bord de Sarthe,
 - la perte de terre agricole,
 - le village de Saint-Cénéri-le-Gérei est classé « un des plus beaux villages de France ».
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Nathalie RIPAUX

Accusé de réception en préfecture
061-216102799-20210226-01-2021-1A-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du dix-neuf février, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Absent : Jean-Sébastien PROUVOT

Excusés : Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique SOMBRUN

DB n°02-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : EXTENSION DES ENREPOTS DE STOCKAGE DE LA SOCIÉTÉ ROXANE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une consultation au public du 09/02/2021 au 12/03/2021 inclus, prescrit par la préfecture de l'Orne, portant sur l'extension des entrepôts de stockage de l'usine de fabrication de boissons non alcoolisées (société ROXANE) située au lieu-dit « le clos des sources » à La Ferrière Bochard.

Selon l'article L.2121-12 du CGCT modifié par la loi du 17 août 2015 – art. 12 sur les nouvelles modalités des délibérations des conseils municipaux donnant un avis sur les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement, le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance de ce dossier et de délibérer sur cette extension.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (7 pour, 2 contre et 5 abstentions) :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'extension des entrepôts de stockage de l'usine de fabrication de boissons non alcoolisées (société ROXANE) située au lieu-dit « le clos des sources » à La Ferrière Bochard,
- **EMET** des réserves car l'extension risque d'entraîner un trafic de camion plus important et donc une augmentation de la pollution.
- **DEMANDE** l'entretien régulier du ruisseau « Le Roglain » pollué très régulièrement suite à l'activité de cette société,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du dix-neuf février, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieucxé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Absent : Jean-Sébastien PROUVOT

Excusés : Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique SOMBRUN

DB n°03-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : CONVENTION D'AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX SUR RD1

Le Maire informe que pour donner suite à la délibération n°41-2019, décidant d'effectuer les travaux afin de procéder à la sécurisation du cheminement piéton le long de la RD1, et qu'au vu de la localisation de ces travaux, une convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental doit être passée entre la commune de Mieucxé et le Département de l'Orne. Suite à la lecture de la convention, un débat s'en suit et le conseil municipal déplore que le Conseil Départemental se décharge de toute responsabilité sur ce sujet de sécurité.

Un conseiller ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (13 pour et 1 abstention) :

- **AUTORISE** la passation d'une convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental pour la pose de barrières en bois sur l'accotement du lieu-dit « Les Fourneaux », le long de la route départementale n°1, du PR 15+900 au PR 16+000, sur la commune de Mieucxé, uniquement pour que les travaux qui ont pris du retard soient réalisés rapidement.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20210228-03-2021-DE
Date de télétransmission : 10/03/2021
Date de réception préfecture : 10/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du dix-neuf février, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Absent : Jean-Sébastien PROUVOT

Excusés : Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique SOMBRUN

DB n°04-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : *ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commission voirie, avec un accompagnement du conseil départemental, a étudié et priorisé les travaux de réfection de voirie à engager sur la commune. Dans un souci de cohérence budgétaire et afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement, la formule de l'accord-cadre à bons de commande (en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) est la plus adaptée. Le Maire propose le lancement d'une procédure accord-cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans avec un montant minimum de 100 000 € TTC et un maximum de 200 000 € TTC et d'autoriser le Maire ou son délégué à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de lancer une procédure accord-cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans avec un montant minimum de 100 000 € TTC et un maximum de 200 000 € TTC,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du dix-neuf février, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieucé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Absent : Jean-Sébastien PROUVOT

Excusés : Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique SOMBRUN

DB n°05-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : ACHAT D'UNE REMORQUE

Le Maire informe du besoin d'acquérir une remorque pour les travaux de voirie et entretien des espaces verts (suite au vol du camion). Le Maire demande l'accord au conseil municipal pour consulter des fournisseurs et pour la prise en charge de ces achats sur le budget communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'achat d'une remorque et donne pouvoir au Maire pour cet achat jusqu'à 1 500 € T.T.C.
- **DÉCIDE** que cet achat doit être réalisé en section d'investissement au compte 2182 - Matériel de transport.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

